



MAIRIE

DE

PLOUIDER

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUIDER
N° 2026-7-04**

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 029-212901987-20260915-2026_7_04-DE

Séance du 15 septembre 2026

Date de convocation : 9 septembre 2026

Membres en exercice :	19
Présents :	19
Procuration :	0
Votants :	19

L'an deux mil vingt-six, le neuf septembre, le Conseil Municipal de PLOUIDER, est convoqué en Mairie, pour le quinze septembre 2026.

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLOUIDER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. René PAUGAM, Maire.

Etaient présents : M. PAUGAM René, Maire – Mmes LAGADEC Marylène - M. MAZE David - M. MERCIER Tristan - M. LE JEUNE Clément - Mme CORLOSQUET Karine, adjoints - M. SIMON Bernard – Mme BERNARD Nicole – Mme DESNOS Annie – Mme GRIJOL Guénaëlle – M. INISAN Pierre-Yves – Mme LE BORGNE Nathalie – M. MOTREFF Pierre-Yves – M. RIOU Hubert – Mme ROZEC Véronique - M. HENRY Patrick – M. BOSSARD Pierre – Mme MARY Gaëlle – Mme VOGT Dorothea.

Secrétaire de séance : Mme Karine CORLOSQUET

Correction délibération ligne de trésorerie

La délibération 2026-5-09 pour la validation d'une ligne de trésorerie auprès d'Arkéa banque entreprises et institutionnels de 200 000 € faisait référence à un taux variable Euribor 3 mois moyenné +0.78 % de marge quel que soit le taux de l'Euribor 3 mois (2,204%) flooré à zéro.

Or, il s'agit d'une ligne de trésorerie de 200 000 € souscrite auprès d'Arkéa banque entreprises et institutionnels de 200 000 € à un taux variable Euribor 3 mois flooré (et non moyenné) à 0 + marge de 0,78 %.

Le taux est de 2,204 % au 22/05/2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à annuler la délibération 2026-5-09 pour la remplacer par celle-ci.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire